Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
056-215601212-20230629-22575-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/07/2023

Publié du : 07/07/2023 au 07/09/2023

VILLE DE
LORIENT

Objet de la délibération

Modification n°5 du PLU de Lorient : bilan de la concertation

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du
29 juin 2023

Quorum : 23/45

La séance est ouverte à 18h05 sous la présidence de Monsieur le Maire assisté des membres du Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. Fabrice LOHER, M. Alain LE BRUSQ, Mme Sophie PALANT-LE HEGARAT, M. Guy GASAN, Mme Maryvonne LE GREVES, Mme Lydie LE PABIC, Mme Laure DECHAVANNE, M. Bruno PARIS, Mme Morgane CHRISTIEN, M. Michel TOULMINET, M. Stéphane DANIEL, Mme Chantal LALLICAN, M. Michel LE LANN, Mme Brigitte POUCH, Mme Cindy POGAM, Mme Athéna MARTINAT, Mme Maria COLAS, M. Franck GEFFRAY, Mme Anita JAUME, M. Pascal LIMON-DUPARCMEUR, M. Edouard BOUIN, Mme Florence GOURLAY, Mme Gaëlle LE STRADIC, M. Gael BRIAND, M. Chafik HBILA, M. Denis LE MENTEC, Mme Chrystelle LE RAY.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Armel TONNERRE à Mme Sophie PALANT-LE HEGARAT
M. Fabien AUDARD à Mme Morgane CHRISTIEN
M. Christian LE DU à M. Michel LE LANN
Mme Cécile BESNARD à M. Stéphane DANIEL
M. Christophe GINET à M. Bruno PARIS
Mme Fanny GRALL à Mme Brigitte POUCH
M. Thierry CHARRIER à Mme Laure DECHAVANNE
Mme Julie THOMAS à Mme Chantal LALLICAN
Mme Audrey LEVIEIL à Mme Anita JAUME
M. Bruno JAOUEN à Mme Gaëlle LE STRADIC
Mme Delphine ALEXANDRE à M. Chafik HBILA
M. Damien GIRARD à Mme Florence GOURLAY
Mme Léa BONNEVILLE à M. Gael BRIAND
M. Bruno BLANCHARD à M. Denis LE MENTEC
Mme Solène PERON à M. Edouard BOUIN
M. Laurent TONNERRE à Mme Chrystelle LE RAY

Absent(s) excusé(s) :

M. Christian LE CALVE, Mme Aurélie MARTORELL.

MODIFICATION N°5 DU PLU DE LORIENT : BILAN DE LA CONCERTATION

Le Maire a prescrit la procédure de modification n°5 du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Lorient par arrêté municipal n°2022-260 du 18 juillet 2022.
Les objectifs poursuivis par la procédure sont les suivants :

- Mettre en compatibilité le PLU de Lorient avec le **Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Lorient** approuvé le 16 mai 2018 et modifié le 15 avril 2021, notamment avec son Document d'Aménagement Artisanal et Commercial ;

- Intégrer des dispositions liées à la **transition énergétique** et notamment à la production d'énergie ;

- Adapter les dispositions liées au **stationnement des cycles** afin de favoriser leur utilisation ;

- Intégrer des dispositions concourant à la protection et au développement de la **nature en ville** : coefficient de biotope et protection de cœurs d'ilots au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme ;

- Améliorer la **gestion des eaux pluviales** : intégrer la formule de Montana liée aux bassins de rétention ; favoriser la perméabilité des sols notamment par l'utilisation de matériaux drainants sur parkings ;

- **Adapter les dispositions réglementaires graphiques et écrites** pour les adapter aux projets ;

- **Procéder à de légers ajustements du règlement écrit et graphique et des Orientations d'Aménagement et de Programmation** afin, notamment, de faire mieux correspondre certaines règles à la réalité du territoire et aux évolutions réglementaires.

En application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, la procédure de modification n°5 du PLU de Lorient, soumise à évaluation environnementale, doit faire l'objet d'une concertation. Celle-ci a été initiée par la délibération du conseil municipal du 9 février 2023 portant lancement de ladite concertation.
A l'issue de la concertation, le conseil en arrête le bilan conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme.
Les modalités de la concertation arrêtées par la délibération du 9 février 2023 étaient les suivantes :

- Une information du public sur le lancement de la concertation sur le site internet de la Ville (https://www.lorient.bzh/plu-m5) outre les mesures de publicités légales,
- À partir de la présente délibération de lancement de la concertation et jusqu'au début de l'enquête publique, la mise à disposition du public à l'Hôtel de Ville de Lorient, aux heures et jours habituels d'ouverture, et sur le site internet de la ville (https://www.lorient.bzh/plu-m5) des éléments suivants :
    - Le document de synthèse présentant les enjeux et grands principes du projet de modification ;
    - Le document de présentation du projet de modification complet notifié aux personnes publiques associées ;
    - La mise en place du registre de concertation en mairie donnant la possibilité au public d'inscrire ses observations et propositions (registre papier). L'adresse mail suivante : plu@mairie-lorient.fr mailto:plu@mairie-lorient.frest également mise en place pour recueillir les observations et propositions des habitants sur le projet de modification.

Le public a également la possibilité de transmettre ses observations et propositions au maire de la ville de Lorient, en indiquant l'objet « *Concertation dans le cadre de la modification n°5 du PLU de Lorient* », par courrier à l'adresse suivante : Ville de Lorient – Direction de la planification et du droit des sols – 2 Boulevard Leclerc CS 30010 - 56315 Lorient Cedex.

En plus de l'affichage de la présente délibération en mairie de Lorient, celle-ci sera mise en ligne sur le site internet de la ville de Lorient : https://www.lorient.bzh/plu-m5.
Un avis sera également publié quinze jours avant le début de la concertation liée à la présente procédure.
Avant le début de l'enquête publique, la concertation fera l'objet d'un bilan qui sera dressé par le Conseil Municipal et joint au dossier soumis à enquête ; celui-ci sera également disponible sur le site internet de la Ville.

L'ensemble des modalités de la concertation décrites ci-dessus a été respecté :

- 15 jours avant la délibération de lancement de concertation prévue au conseil du 9 février 2023, un avis de concertation a été publié sur la page internet spécialement créée à destination du public pour le suivi de cette procédure, disponible à l'adresse suivante : https://www.lorient.bzh/plu-m5
- Dès le lendemain du conseil municipal du 9 février 2023, un dossier de consultation a été mis à disposition du public à l'accueil de la mairie, contenant :
  - L'avis de concertation ;
  - La délibération du 9 février 2023 lançant la concertation dans le cadre de la procédure ;
  - Le dossier de présentation de la procédure et son document de synthèse ;
  - Le registre papier de concertation.
- La délibération de lancement de concertation a été affichée pendant deux mois à l'accueil de la mairie, du 15/02/2023 au 17/04/2023. Elle a également fait l'objet d'une insertion par voie de presse dans les deux journaux suivants : le Télégramme et Ouest-France, le 14 février 2023.
- À l'issue de la concertation, aucune observation n'a été inscrite sur le registre mis à disposition du public
- De même, aucun courrier n'a été reçu par voie postale à l'adresse indiquée ; aucun courrier électronique n'a été également envoyé sur l'adresse email dédiée (plu@mairie-lorient.fr)

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- De dresser le bilan de la concertation relative à la procédure de modification n°5 du PLU de Lorient ; aucune observation n'ayant été inscrite sur le registre mis à disposition du public et aucun courrier/courriel n'ayant été reçu à la mairie sur le sujet, il est proposé de considérer ce bilan favorable et décider de poursuivre la procédure.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L.153-19 du code de l'urbanisme, la procédure de modification n°5 du PLU de Lorient sera soumise à une enquête publique.
Le dossier de concertation relatif à la procédure de modification n°5 du PLU est tenu à la disposition du public jusqu'à l'adoption de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L.132-7 et suivants, L.153-8 et suivants, R.153-1 et suivants, R.153-20 et suivants,
Vu le code de l'Environnement, et notamment ses articles L.122-4, R.122-17 et suivants,
Vu le PLU de Lorient approuvé le 19 décembre 2013, modifié le 13 octobre 2016 puis le 09 février 2017, mis à jour le 26 juillet 2017, modifié le 18 octobre 2018, mis en compatibilité le 04 avril 2019, modifié le 04 avril 2019 et mis en compatibilité le 9 février 2023 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 février 2023 portant lancement de la concertation dans le cadre de la procédure de modification n°5 du PLU de Lorient définissant l'objectif poursuivi et fixant les modalités de la concertation ;
Vu le bilan de la concertation dressé ci-dessus,
Vu l'avis des commissions concernées,

Article 1 **:** **DRESSE** le bilan de la concertation relative à la procédure de modification n°5 du PLU de Lorient et ce, conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme.

Article 2 **:** **PRÉCISE** que le projet de modification n°5 du PLU de Lorient fera l'objet d'une enquête publique conformément à l'article L.153-41 du code de l'urbanisme.

Article 3 **:** **PRÉCISE** que le projet de modification n°5 du PLU de Lorient et son évaluation environnementale est en cours de consultation auprès de la Mission régionale d'Autorité environnementale pour avis conformément notamment à l'article R.104- 12 du code de l'urbanisme.

Délibération adoptée à l'unanimité
Se sont abstenus : Edouard BOUIN, Bruno JAOUEN, Florence GOURLAY, Delphine ALEXANDRE, Damien GIRARD, Gaëlle LE STRADIC, Gael BRIAND, Léa BONNEVILLE, Solène PERON, Chafik HBILA,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme

A Lorient, signé numériquement, le 06/07/2023

A Lorient, signé numériquement, le 05/07/2023

La secrétaire de séance :
Athéna MARTINAT

L'Adjoint Délégué
à l'Urbanisme, au Logement
et à la politique de la Ville
Michel TOULMINET